

**Zeitschrift:** Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande  
**Band:** 2 (1864)  
**Heft:** 5

**Artikel:** Les prédictions de Mathieu (de la Drôme)  
**Autor:** Cuénoud, S.  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-177079>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 30.03.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

### Les prédictions de Mathieu (de la Drôme).

Nous avons dit, dans un précédent article, que les prédictions de M. Mathieu ne pouvaient se discuter par la raison qu'elles se basent sur des coïncidences de phénomènes dont l'existence réelle n'est pas encore démontrée. Mais puisque nous avons promis à nos lecteurs de leur communiquer les célèbres prédictions pour 1864, nous devons, pour être loyal envers M. Mathieu, faire connaître les réserves qu'il apporte lui-même à ses prévisions.

Pour connaître le temps qu'il fera à une époque donnée, le 25 juillet 1864 par exemple, et dans une certaine localité, M. Mathieu doit savoir quel temps il fait, dans cette même localité, lorsque la lune s'est trouvée, par rapport à la terre, exactement dans la même position que celle qu'elle occupera le 25 juillet. Or, il y aura ce jour-là dernier quartier à 8 h. 55 m. du soir; il faudrait donc pouvoir retrouver une époque à laquelle le dernier quartier de la fin de juillet a commencé vers 9 h. du soir et connaître l'état du temps à cette époque. Si ce renseignement manque, point de prophétie. Or, M. Mathieu ne possède qu'un nombre assez restreint de registres d'observation, quelques-uns d'entr'eux même, ne remontent pas à une époque bien ancienne. Donc, les prédictions ne sont vraiment applicables (toujours dans l'opinion de M. Mathieu) qu'aux localités pour lesquelles il possède des renseignements complets; pour toutes les autres, elles ne seront mises au bénéfice de l'*Almanach* que lorsqu'elles auront fourni leur contingent d'observations.

Heureusement pour nous que les très anciennes observations de Genève forment la principale base des déductions du prophète français et que nous sommes ainsi des mieux placés pour voir venir le temps.

Arrivons aux prédictions.

*Janvier.* Vers le 15 janvier, grands vents, pluie ou neige sur le littoral de la Méditerranée. Dans notre pays, peu d'eau à cette époque.

*Février.* Absence d'indications pour Genève. Vers le 8 ou le 9, grands vents, pluie ou neige et navigation dangereuse sur la Méditerranée.

*Mars.* ???

*Avril.* Jours nuageux, peut-être un peu de pluie vers le premier quartier du 14 et la pleine lune du 22.

*Mai, juin, juillet.* Grand nombre d'indications. Epoque pluvieuse pour notre pays. Premier quartier du 15 mai, premier quartier du 12 juin, 24 au 25 juin, 10 au 14 juillet. La pluie tombera généralement au midi de la France deux ou trois jours avant de nous arriver.

*Août et septembre.* ??

*Octobre, novembre et décembre.* Grande probabilité de pluie à la pleine lune du 15 octobre. Certitude (!) de pluie vers le 7 novembre. Beaucoup d'eau dans la région de Genève vers le 18 ou 19 novembre. Orages

dans le midi. Nouvelle lune du 29 novembre, désastreuse. Premier quartier du 6 décembre et pleine lune du 15, nouvelles chutes d'eau, quantités énormes de neige sur les montagnes.

Et maintenant, chers lecteurs, croyez-en ce que vous voudrez et laissez le reste. Le baromètre se trompe souvent. M. Mathieu peut bien se tromper quelques fois.

S. CUÉNOUD.

### Correspondance.

Cully, le 12 décembre 1863.

Monsu,

Lou gouvernement dau treinta janvier ye vint de fére on a fotia besogne ein supprimeint la musica de la seconda sècchon. Lè dessando passa que cin l'a zu lieu à Lutry et stau pouro diablo de musiciens ye l'on bu on terriblo coup po lau décolèri. On dit que l'an fé on rudo ressat tzi lau chef, que l'ai a du passa quand même... vo sède... Représenta-vo coumin foudra passa noutré fête put adan que no n'arin piequa notre musica militère. Dì mé dé cinquant'ans nos oïessa ça bouna musica no djuvi lo bocon 1815 avoé solo dé timbala quand on amenàva lou drapau de tzi lou préfet; et quand lou préfet arevave devant lou bataillon lou bocon 1850 avoé solo de taborin. Lè cizique que lé bravos musiciens de Pully appelavant: lo considérable. Et quant lè présintachons d'officiers l'étant finié din lou bataillon càrà lou bocon 1845, avoé solo de serpin, de fifre et de pliaques. Enfin au défèla yau lè que l'état major in épauettes et in cotillons se tenant à l'ombre de noutré grands publics, la musica djuvive lou bocon 1849. Lot boirs dau Rhin avoé on tredon de la metzance.

Jn apris la musica djuvive pindin que lè zofficiers se gonfiàvan à la maison de Vela et put adan quand lè zons et lè zautro étant plliens l'allavan eimourdzi la danse à l'ombro dau grand publico yau l'è que tzacon poive veri à sa potta surtot dévan que lon eusse invità stau gros cotillons que laissant veire lè dzeirotares dai felies quant l'è que dansan dai sauteuses.

La musica supprimaie no suppousin que peindin on par d'ans lou conset d'état dau 50 nos envouiera çaque de Lausenna po nos apprevais et pu in apri no fara allà à Lausenna po passa lè reyuves, mà que lai se veillà nos in sarin lou tzemin de Lausenna.

Tant y a por in fini et pai la mau (attendu) que ye su on peu pressa, ye su doblidzi de botzi ma lettra ice et pourtant yarez encora bein dai z'affères à vos dere concern'en la seconda sècchon que fourne d'ordinaire lè proumis officiers. Lè veré que la proumire fourne lè tzevaux, eecètra.

Po vo remàcha de bein vollai admettre ma récliamachon dedin voutron inestimablo papâi, ye vo preïo